

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:--:-

ORDONNANCE N° 75-52 du 30 Juillet 1975

portant création de la Société des
Ciment d'Onigbolo -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des Membres du Gouvernement ;

SUR Proposition du Ministre Chargé du Plan, de la Statistique
et de la Coordination des Aides Extérieures ;

LE CONSEIL DES MINISTRES REUNI DU,

ORDONNE :

ARTICLE 1er. - Il est créé sur le Territoire de la République du Dahomey,
la Société des Ciment d'Onigbolo dont les Statuts sont annexés à la pré-
sente Ordonnance.

.../...

ARTICLE 2.- La présente Ordonnance sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

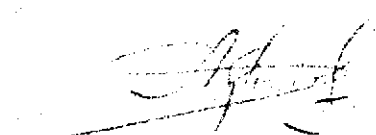
Fait à COTONOU, le 30 Juillet 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU


Le Ministre du Plan, de la Statistique
et de la Coordination des Aides
Extérieures,

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération,
par intérim,


Capitaine Augustin HONVOH


Capitaine André ATCHADE

Le Ministre des Finances,


Intendant Militaire de 3è Classe
Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : IR 8 - CS 6 - MICT 6 - MF 6 - Ministère 10 - SGG 4 -
SPD 2 - DPE-DGAJI-INSAB 6 - IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc. 5 - DGAE 2 -
JORD 1 - Ch.Com. 4 -